



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 mai 2023

Présents : Bernard BADOZ, Daniel BOCQUENET, Alain CARMANTRAND, Jean-Marc COUSIN, Anita GONCALVES, Christiane GREUILLET, Marc JOUQUELET, Denis LACOMBE, Jean-Luc TERRASSON.

Absent excusé : Guilène DESCHASEAUX avec pouvoir à Alain CARMANTRAND

Absent : néant

Secrétaire de séance : M. Marc JOUQUELET.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du jour :

1. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
2. En plus à l'ordre du jour : giratoire centre du village poursuite du projet
3. Questions diverses.

1. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2013 prescrivant la mise en révision des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CAV et Plan d'Occupation des Sols de Charmoille),

Vu les articles L151-5 et L153-12 du code de l'urbanisme,

Le conseil municipal prend connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en révision et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

Un débat s'instaure sur les orientations générales du PADD soit 4 grands axes de développement :

1. Intégrer au cœur du projet la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel riche et varié, garantes de la qualité du cadre de vie,
2. Amplifier la vitalité économique du territoire,
3. Garantir un développement urbain équilibré et un habitat de qualité,
4. Inscrire les déplacements et les équipements au cœur du projet de développement durable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur les orientations générales du PADD telles que présentées.

VOTE : 10 voix pour

2. Giratoire centre du village, poursuite du projet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'octroi, à hauteur de 30 %, de la subvention d'Etat « DETR » attendue.

Le bilan des subventions accordées, à savoir Etat DETR, Aide Départementale à la voirie, Amendes de police (Département) et Bordures de trottoirs (Département) fait état de 46 % de financement pour ce projet estimé à 147 938 € HT, ce qui laisse à la charge de la commune la somme de 79 972 € HT.

En conséquence, Monsieur le Maire expose et réitère l'utilité de ce projet pour la sécurité des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable pour la poursuite de ce projet.

VOTE : 10 voix pour

Fin de séance à 21h00